

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.273

Reprise des fibreux
de sorte 1.11
(journaux, revues,
magazines) et 1.02
(gros de magasin)
issus de la collecte
sélective : contrat de
reprise avec la
société SAICA

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.273**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
POLITIQUES DE VALORISATION DES DÉCHETS

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

REPRISE DES FIBREUX DE SORTE 1.11 (JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES) ET 1.02 (GROS DE MAGASIN) ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE : CONTRAT DE REPRISE AVEC LA SOCIETE SAÏCA

Dans le cadre de la collecte sélective organisée sur le territoire de l'Agglomération, les papiers journaux et revues magazines sont collectés dans les bacs et sacs jaunes. Au même titre que les matériaux d'emballages collectés, ces papiers font l'objet d'une valorisation matière. Cependant, les conditions contractuelles sont indépendantes du contrat Eco-Emballages Barème « E ». GrandAngoulême doit ainsi contractualiser directement avec des repreneurs.

Depuis février 2015, les différents papiers collectés sont triés dans le centre de tri de Mornac ATRION et envoyés de ce site vers les filières de valorisation.

Une négociation commune avec Calitom et la ville de Cognac a été réalisée de mai 2015 à juillet 2015 afin d'avoir des tonnages massifiés et donc des prix plus attractifs pour la reprise. Les gisements concernés sont les papiers issus de notre centre de tri commun ATRION dont :

- Les Journaux Revues Magazines dits « 1.11 » issus du centre de tri (2 130 tonnes en 2014 pour grandangoulême),
- Le Gros de Magasin dit « 1.02 » (enveloppes, krafts, chemises,...) issu du centre de tri (502 tonnes en 2014 pour grandangoulême).

Ces deux catégories font l'objet de deux lots indépendants.

La commission proximité et services à la population du 22 septembre 2015 a donné un avis favorable pour retenir la société « SAICA » pour les deux lots.

La vente des papiers permettra au minimum une recette de l'ordre de 210 000 € sur le budget 2016. Cette recette est notamment garantie grâce à des prix planchers significatifs pour les deux flux :

- Journaux Revues Magazines : 108,42 €/T (juin 2015) ; plancher 85 €/T (2014 : 106 €/T)
- Gros de Magasin : 90,02 €/T (juin 2015) ; plancher 65 €/T (2014 : 57,49 €/T)

Je vous propose :

D'APPROUVER le choix de la société SAICA pour les lots de Journaux Revues Magazines dits « 1.11 » et de Gros de Magasin dit « 1.02 » issus du centre de tri,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats de reprises avec la société SAICA, ainsi que ses avenants éventuels,

D'IMPUTER la recette au budget annexe « Déchets Ménagers » article 7078 – rubrique 8121.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 21 octobre 2015